

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du mardi 19 novembre 2024</i>	
2024 - 144	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 13/11/2024
	Date d'affichage : 13/11/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 19 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

M. GATUINGT a donné procuration à M. VILATON

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Excusés :

M. LAHONTAN

Absente :

Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme LABUXIERE

OBJET :**ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique départemental en date du 18 novembre 2024



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

INSTAURE l'organigramme des services destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

PRECISE qu'il pourra être modifié et soumis aux mêmes consultations et formalités que le présent organigramme, et modifié, autant que de besoin, pour suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités du service.

DECIDE que le présent organigramme s'applique à tous les personnels employés par la collectivité, quelque soit leur statut.

DIT que dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent organigramme sera remis dans chaque service de la collectivité.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 novembre 2024**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241119 – DE2024144
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).